



Compte rendu de l'AG du 29/04/2023

Membres du Bureau présents (5)

Jean-Marie Chastagnol (vice-président communication), Gérard Magnaval (vice-président travaux), Catherine Maillé-Virole (secrétaire adjointe), Irène Nouailhac (secrétaire-trésorière), Étienne Roger (président)

Membres du CA présents (3)

Serge Chaumont, Christian Signolat, Luc Teyssier d'Orfeuil

Membres du CA absents (4)

Luigi Benedettini, Maurice Bourdarias, Anne Héraud, Tony Oppenheim

Nombre d'adhérents présents : 19

Nombre de pouvoirs : 12

TOTAL : 31 (sur 80 adhérents en 2022)

Était également présent M. Deleignies, conseiller municipal de Chaumeil.

L'AG a eu lieu le samedi 29 avril 2023 à la Maison des Monédières de Chaumeil, après un appel à candidatures au CA et au Bureau et une convocation de tous les adhérents le 15 avril.

Ordre du jour

1. Accueil des participants, émargement, prise en compte des pouvoirs, adhésions de dernière minute
2. Rapport moral du Président
3. Rapport d'activité 2022 de la Secrétaire
4. Rapport financier de la Trésorière
5. Approbation des rapports
6. Élection du Conseil d'Administration
7. Point sur l'éolien et les énergies renouvelables
8. Futurs projets et chantiers de bénévoles
9. La parole est aux adhérents / Questions diverses
10. Élection du nouveau Bureau

* * *

Point 1. Après l'accueil des participants, la prise en compte des pouvoirs de dernière minute et les adhésions de dernière minute, la feuille d'émargement est signée par les adhérents présents en leur nom propre ou en tant que mandataires.

Étienne Roger, Président de l'Association, présente les membres du Bureau et ouvre la réunion à 10 h 10.

Point 2. Rapport moral du Président

L'association existe depuis cinq ans et elle s'est donné comme objectifs la protection et la valorisation des paysages des Monédières, qui, bien que ne constituant que 2 % de la superficie du département, en sont un des éléments remarquables. L'association entend agir comme un outil au service des habitants des



Compte rendu de l'AG du 29/04/2023

Monédières pour en défendre les paysages, d'autant plus que les Monédières sont éclatées entre 4 cantons et 3 communautés de communes.

Notre association a pour mission de protéger et promouvoir les paysages des Monédières, dans le respect d'un développement durable. À ce titre, elle s'est mobilisée contre le projet d'installation de cinq éoliennes géantes sur la commune de Veix plus une sixième de 120 mètres sur la commune de Pradines qui aurait été visible depuis l'étang de Maurianges à Chaumeil (actuellement en travaux pour son développement touristique).

Un arrêté de refus de ce projet a été signé le 21 octobre 2020 par la préfète de Corrèze. Mais de manière fortuite, une de nos adhérentes de Veix a découvert à la fin de l'été 2022 qu'une procédure était toujours en cours. Renseignements pris auprès du greffe de la Cour administrative de Bordeaux (la Préfecture ne nous ayant donné aucune information), il s'est confirmé qu'un recours administratif contre cette décision préfectorale avait été déposé le 21 décembre 2020, *in extremis* (le dernier jour), par Engie Green. Quand nous l'avons appris, l'instruction était déjà close depuis 6 mois. Il était trop tard pour pouvoir réagir, ce qui a condamné Vues sur les Monédières au rôle de simple spectateur.

Mais le 25 avril dernier (quatre jours avant l'AG !), la Cour d'appel administrative de Bordeaux a rendu sa décision et a rejeté le recours, en fondant sa décision sur la qualité des paysages des Monédières, reprenant ainsi l'argumentaire utilisé par la Préfecture en 2020.

Néanmoins, nous nous devons de rester vigilants, car les promoteurs continuent à prospecter, notamment du côté de Roumaillac sur le territoire de la commune de Saint-Augustin.

Point 3. Rapport d'activité de la Secrétaire

- 6 janvier : Participation au COPIL (Comité de pilotage des sites Natura 2000 de Haute-Corrèze) à Bugeat. Deux sites concernaient les Monédières : les gorges de la Vézère autour de Treignac et celui des Landes des Monédières.

L'enjeu majeur a été fixé sur les paysages et en particulier les landes. Il s'agit dans la mesure du possible d'orienter les Monédières vers un retour au pastoralisme ovin, ce qui permettrait d'ouvrir les paysages et de lutter contre les plantations excessives de résineux. Ont été sollicités pour adhérer au pastoralisme les communes de Veix, Saint-Augustin et Chaumeil, ainsi que Mme Sénéjoux (propriétaire du Bos). Seule une commune n'a pas encore répondu. L'activité forestière reste assez stable (coupes mais replantations, donc les ouvertures paysagères sont fluctuantes, ne durant qu'une dizaine d'années).

- Janvier : Participation à l'enquête publique de Feyt et Laroche-près-Feyt. *Hélas, cela n'a servi à rien car seuls les avis des riverains sont pris en compte. Et le Préfet a annoncé qu'il validait ce projet (8 mâts de 200 mètres de haut)...*

- Février : Premières rumeurs au sujet d'un groupe de travail sur l'éolien monté par la Préfecture. *Rappel du contexte : la Préfecture a lancé en septembre 2021 un « Pôle énergies renouvelables » sans les associations de défense de l'environnement (nous les anti-éoliens sur nos secteurs), alors qu'il était prévu au départ (et dans l'esprit de la circulaire Pompili) que nous y participions. Étienne Roger y était en tant que représentant de Corrèze Environnement, et il en a profité pour rappeler au nouveau préfet à la fois l'absence de potentiel éolien corrézien, déjà signalé sous le Premier Empire, et la qualité des paysages de notre magnifique département.*



Compte rendu de l'AG du 29/04/2023

- 16 mars : Réunion du « Collectif des associations opposées à l'éolien industriel en Corrèze » à Clergoux pour préparer le début des travaux de ce groupe.

Nous avons validé les critères à prendre en compte pour statuer sur l'installation de parcs éoliens qui avaient été préparés par APE. Pour rappel, Agir pour le Plateau des Étangs est la plus ancienne association qui se soit montée en Corrèze contre un projet éolien et elle a pris en charge la coordination entre associations. Leur site <https://www.eolien-en-correze.fr> présente une formidable carte interactive de tous les projets en cours.

*Étienne Roger rappelle dans la foulée que les communes ont pour seule possibilité d'autoriser ou de refuser « l'étude » d'un projet. Dès lors qu'un Conseil municipal approuve l'implantation d'un mât de mesure, la Commune **perd tout pouvoir décisionnel sur la suite des événements** : la décision finale reviendra à la seule Préfecture.*

- 30 avril : Assemblée générale de Vues sur les Monédières à Saint-Augustin.

Nous avons décidé chaque année de faire notre AG dans une commune différente des Monédières. En avril 2022 à Saint-Augustin, nous étions en présence de 29 adhérents et invités (dont Mille Vents Debout du plateau de Millevaches, Corrèze Environnement, L'Echo de nos Bruyères de Chaumeil et Renaissance des Vieilles Pierres de Clédât).

- Mai : Publication par la Communauté européenne du plan REPowerEU.

Ce plan lié à la crise du gaz russe prévoit la réduction des durées d'instruction et la création de « zones de destination des énergies renouvelables » où tout est simplifié pour les promoteurs (abandon des possibilités de dérogation pour destruction d'espèces protégées, etc.). C'est dans cet esprit qu'a été conçue la « loi d'accélération de la production des énergies renouvelables » publiée le 10 mars dernier.

- 18 mai : Chantier de bénévoles aux cascades de Laval à Veix.

Nous avons mis en place le balisage du circuit que nous avons fait fabriquer (piquets et panneaux). Il y avait une quinzaine de participants, très enthousiastes face à la beauté du parcours.

- 22 mai : Article de *La Montagne* dans laquelle le Collectif des associations opposées à l'éolien industriel en Corrèze interpelle les candidats aux élections législatives sur l'éolien.

*Nous avons pris RDV avec *La Montagne* et y étions allés à Tulle quelques jours plus tôt avec les associations APE (Clergoux), AAPLX (Xaintrie, actuellement en recours contre Shell) et MVD (Mille Vents Debout, plateau de Millevaches). Nous avons eu comme interlocuteur un journaliste débutant qui n'a rien compris au Collectif et a parlé uniquement d'APE dans son article...*

*Signalons que *La Montagne* a tout récemment ignoré le communiqué de presse sur la réunion du 4 avril envoyé par le Collectif, alors que *La Vie corrézienne* en a parlé...*

- 28 mai : Envoi d'une lettre ouverte aux candidats députés par le Collectif pour les sensibiliser aux problématiques de l'éolien.

- 28 juin : Première réunion du « groupe éolien départemental » à la Préfecture.

Nous Vues sur les Monédières étions conviés avec APE et AAPLX mais avons laissé notre place à MVD (Mille Vents Debout), alors en plein contentieux. Les 3 associations ont assisté aux présentations des différents intervenants sans avoir la parole. Comme partout en France, la DREAL cherche à imposer sa cartographie aux communes et communautés de communes...



Compte rendu de l'AG du 29/04/2023

- Début juillet : Envoi par le Collectif à la Préfecture des indicateurs devant être pris en compte pour l'établissement de leur « cartographie des zones propices au développement de l'éolien ». *Cet envoi est resté sans réponse. Nous en avons fait le reproche à la Préfecture lors de la deuxième réunion du « groupe éolien départemental » à la Préfecture qui a eu lieu le 4 avril dernier. La directrice de la DDT qui animait la réunion a promis de nous répondre... A suivre.*

- 9 juillet : Inauguration en grande pompe du site de vol libre du puy de la Monédière à Veix. *Les représentants du monde politique et associatif corrézien s'étaient joints à la fine fleur du vol libre pour l'inauguration de ce nouveau site de décollage, précédant l'ouverture des Championnats de France de parapente Jeunes. Les fédérations sportives s'accordent à dire que ce site d'envol, couplé avec celui du Suc au May, est l'un des plus beaux de France et permet de pratiquer le vol libre quel que soit le sens du vent, ce qui est rare (sans parler du fait qu'il est gratuit ;).*
Au Suc au May, la vue vers l'ouest est en partie masquée par la forêt sectionale de Saint Augustin/Chaumeil, certains adhérents avaient déjà interpellé l'association à ce sujet. Les communes pourraient décider de couper ces arbres pour rétablir la vue, comme ce qui a été fait par la commune de Veix au puy de la Monédière. M. Deleignies en prend bonne note, l'idée fera son chemin.

- 31 juillet : Stand VSLM à la Fête de la Myrtille à Chaumeil. *Cette fête nous permet de voir certains de nos adhérents, d'en recruter quelques-uns, d'expliquer nos prises de position... mais nous sommes très peu visibles. Nous nous sommes dit que nous attirerions plus de monde et pourrions récolter de l'argent pour VSLM si nous avions des tee-shirts de l'association à vendre à cette occasion.*

- Août : Découverte que le menhir du Pilard à Chaumeil avait été remué après des travaux forestiers. Nous avons lancé l'alerte via Facebook. Le menhir a par la suite été un peu maladroitement redressé à la verticale (et abîmé), sans doute par un engin de débardage. *Nous avons contacté la conservatrice régionale des Monuments historiques, ainsi que l'archéologue de la DRAC concerné. Ce menhir d'origine inconnue est un mégalithe, une aiguille de granit d'1,70 m de hauteur taillé par l'homme, penché à 30° (angle peut-être voulu) d'après l'article d'Antoinette Coignoux dans un Lemouzi de 1970 consacré à Chaumeil. Cette pierre levée a très probablement servi de borne limitant le territoire communal. Elle figure désormais sur la carte archéologique nationale en tant que « bien commun », ce qui pourra permettre de la protéger à l'avenir.*
Le menhir a été malmené à l'occasion des travaux de dessouchage avant plantation intervenus dans la parcelle limitrophe. La parcelle portant le menhir a été vendue par la commune de Chaumeil au propriétaire privé voisin. Le gestionnaire forestier a pris conscience de l'intérêt de ce patrimoine et fera une coupe d'un périmètre de 10 mètres autour du menhir « à l'occasion de la première éclaircie ».
Mais pourquoi attendre dix ans ? A suivre...
Plus généralement, il est extrêmement difficile de protéger ce petit patrimoine (anciennes cabanes de berger, etc.) de la destruction lors des chantiers forestiers. Un très grand nombre ont d'ores et déjà disparu...

- 4 septembre : Inauguration du circuit des cascades de Laval à l'occasion de la fête de Veix. *Une quarantaine de personnes ont fait la randonnée, ce qui est beaucoup ! Tous ont été éblouis et nous ont remercié d'avoir ouvert au public ce site magnifique.*

- 12 septembre : Découverte qu'Engie Green a fait appel contre l'arrêté préfectoral refusant le projet éolien industriel du Peuch Géant !



Compte rendu de l'AG du 29/04/2023

Notre adhérente Marie-Line Farges (de Veix) nous a transmis un courrier du 31 août d'Engie Green l'informant que le projet du Peuch Géant était « en cours de jugement à la Cour d'appel administrative de Bordeaux jusqu'au premier semestre 2023 » et que le nouveau chef de ce projet était M. Benjamin Thirion. Or la Préfecture nous avait affirmé oralement que le promoteur n'avait pas fait appel...

- 20 septembre : Le Greffe de la Cour d'appel de Bordeaux nous informe que l'instruction est close depuis janvier 2022.

Trop tard donc pour que nous puissions « intervenir en défense ».

Nota : Il s'est produit exactement la même chose pour Mille Vents Debout récemment (appel du promoteur le dernier jour des 2 mois de délai, et silence radio de la Préfecture), donc tout laisse à penser que c'est une politique délibérée...

- Octobre : Communiqué de presse ; contact avec les élus (Veix, Treignac) ; contact des associations de vol libre qui nous confirment que la présence d'éoliennes à Veix et Pradines mettrait en sérieux danger les pratiquants...

- 21 octobre : La réunion du Pôle départemental des énergies renouvelables à laquelle le Collectif devait participer est annulée sans explication.

- 4 novembre : Participation à la réunion publique organisée par Mille Vents Debout à Bugeat.

- 5 novembre : Participation à l'Assemblée générale d'Agir pour le Plateau des Étangs.

- 23 novembre : Demande d'audience au Préfet par le Collectif.

En bref, une année marquée par une grosse montée en puissance des projets éoliens que les associations essaient de contrôler en se soutenant les unes les autres. Partout les projets sont en appel, ou en dormance, et peuvent réapparaître (les baux emphytéotiques passés avec les propriétaires de foncier peuvent être revendus à un autre promoteur et tout peut être relancé en cas de changement de loi ou de conseil municipal).

C'est notre cas comme celui des autres associations, et nous pouvons compter en cas de besoin sur la forte entraide qui s'est institutionnalisée ces derniers mois ;)



Compte rendu de l'AG du 29/04/2023

Point 4. Rapport financier de la Trésorière



Bilan 2022

	Dépenses	Recettes
SOLDE BANCAIRE AU 01/01/2022		2 472 €
Frais de 2021 débités en 2022 (pots)	113,40	
Cotisations et dons		
Cotisations (80 adhérents)		400,00
Dons		375,00
Subventions/Dons des communes du Massif		20,00
Site Internet		
Abonnement Gandy	103,68	
Maintenance, mise à jour et sauvegarde du site	250,00	
Frais de fonctionnement		
Fais postaux	39,60	
Fournitures de bureau	42,42	
Frais de manifestations diverses		
Pot de l'amitié AG	67,62	
4 repas réunion Festival de la Rose	60,00	
Achats matériel		
Panneaux de balisage pour Laval et le Bos	636,00	
Piquets	208,50	
Cotisations/Adhésion à différents organismes		
Adhésion à Corrèze Environnement	60,00	
Adhésion à APE	10,00	
Adhésion à Mille Vents Debout	10,00	
Adhésion L'Echo de nos Bruyères	5,00	
Adhésion Renaissance des Vieilles Pierres	10,00	
Assurances		
Assurance multi-risques association MAIF	109,70	
Frais bancaires		
Frais de tenue de compte	12,00	
Totaux	1 738 €	795 €
SOLDE BILAN 2022		1 528,82
SOLDE BANCAIRE AU 31/12/2022		1 529 €

Solde au 1^{er} janvier 2022 : + 2 472 €

Solde au 31 décembre 2022 : + 1 529 €

Recettes : 80 adhérents en 2022, soit 400 €, plus 375 € de dons
(pour comparaison : 109 adhérents et 635 € de dons en 2021).

L'adhésion est maintenue à 5 €.

Nous percevons aussi une subvention de 20 € de la commune de Veix.

Nous avons eu une forte dépense (844 €) de piquets et panneaux de balisage pour les circuits du Bos et de Laval. Le maire de Treignac, sollicité en 2022, s'était engagé à étudier avec son conseil municipal la possibilité d'une aide en 2023 qui finalement ne viendra pas. Pourtant, comparée aux autres communes des Monédières, Treignac dispose de moyens financiers plus importants en tant que pôle touristique.



Compte rendu de l'AG du 29/04/2023

Les comptes ont été certifiés par Arnauld Maillé (vérificateur désigné lors de l'AG de 2022).



Prévisionnel 2023

	Dépenses	Recettes
SOLDE BANCAIRE AU 01/01/2023		1 529 €
Cotisations et dons		
Cotisations (100 adhérents)		500,00
Dons		600,00
Subventions/Dons des communes du Massif		20,00
Site Internet		
Abonnement Gandy	110,00	
Maintenance, mise à jour et sauvegarde du site	250,00	
Frais de fonctionnement		
Fais postaux	0,00	
Fournitures de bureau	34,46	
Frais de manifestations diverses		
Pot de l'amitié de l'AG	64,63	
Location de la salle de Chaumeil pour l'AG	50,00	
Goodies		
Fabrication de tee-shirts pour la fête de Chaumeil	600,00	
Vente de tee-shirts à la fête de Chaumeil		500,00
Achats matériel		
Panneaux de balisage pour les cascades de Laval	300,00	
Cotisations/Adhésion à différents organismes		
Adhésion à Corrèze Environnement	60,00	
Adhésion à APE	10,00	
Adhésion à Mille Vents Debout	10,00	
Adhésion à L'Echo de nos Bruyères	5,00	
Adhésion à Renaissance des Vieilles Pierres	10,00	
Assurances		
Assurance multi-risques association MAIF	125,00	
Frais bancaires		
Frais de tenue de compte	12,00	
Totaux	1 641 €	1 620 €
SOLDE BANCAIRE AU 31/12/2023		1 508 €

Nous tablons pour 2023 sur 100 adhérents (nous en avons d'ores et déjà 88), en hausse donc par rapport à 2022, et sur 600 € de dons (nous avons d'ores et déjà reçu 540 €), en forte hausse par rapport à 2022.

Vendre des tee-shirts à la fête de Chaumeil et à celle de Veix nous permettra d'accroître nos recettes.

Nous prévoyons encore 300 € de dépenses de balisage pour nos circuits de randonnée (tout le défrichage étant assuré gratuitement par nos bénévoles).

Point 5. Approbation des rapports

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.



Compte rendu de l'AG du 29/04/2023

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Point 6. Élection du Conseil d'Administration

Compte tenu de l'absence de candidatures et du désistement apparent de 4 membres du CA,

le nouveau Conseil d'administration est composé de 8 personnes :

Jean-Marie Chastagnol, Serge Chaumont, Gérard Magnaval, Catherine Maillé-Virole, Irène Nouailhac, Étienne Roger, Christian Signolat, Luc Teyssier d'Orfeuil.

Point 7. Point sur l'éolien et les énergies renouvelables

Voir le rapport d'activité.

Vues sur les Monédières n'est évidemment pas hostile par principe au développement des énergies renouvelables – qui est indispensable du fait des besoins croissants en électricité. Néanmoins, nous nous inquiétons des conséquences de la loi du 10 mars 2023 sur l'Accélération des énergies renouvelables qui va faire quasi disparaître les enquêtes publiques préalables aux projets, ce qui peut faire craindre que des décisions soient prises à l'insu du tissu associatif et des habitants.

Exemple parmi d'autres, un parc photovoltaïque d'environ 40 hectares est apparemment en voie de finalisation sur les communes de Treignac (essentiellement) et Chamberet (minoritairement) dans le secteur de Caud. Le conseil municipal de Treignac a validé le projet, celui de Chamberet l'a refusé ; aucune publicité n'en a été faite de part et d'autre, on reste dans l'opacité de l'éolien...

Un adhérent nous fait remarquer qu'une installation photovoltaïque était déjà prévue à Treignac sur le site d'une ancienne scierie. C'est exact, il s'agit d'un terrain déjà artificialisé, sans impact visuel ni soustraction de terrain agricole, donc c'est typiquement le genre de projet photovoltaïque qui ne pose aucun problème. Le terrain a été vendu par la mairie à un particulier ; le projet est pour l'instant à l'arrêt faute de financement mais se fera probablement, nous l'espérons.




Compte rendu de l'AG du 29/04/2023

Point 8. Futurs projets et chantiers de bénévoles

- Serge Chaumont propose de prolonger le sentier des cascades de Laval en le faisant passer par la « Grande Roche de Veix ». Le terrain est la propriété de M. Farges, qui est d'accord. Le circuit passerait aussi sur un terrain appartenant à M. Gervoson, président d'Andros, demeurant au Lonzac. Etienne Roger et Irène Nouailhac pensent pouvoir le contacter.
- Il reste aujourd'hui à mettre en place le balisage du circuit du Bos. La date du 17 juin est bloquée pour ce chantier.
- Il faudrait aussi recenser les autres pierres « druidiques » sur les Monédières ainsi que les anciens chaudrons à charbon évoqués par Jean Vinatier.

Point 9. La parole est donnée aux adhérents / Questions diverses

- *Nouveau logo à faire figurer sur les tee-shirts*

Nous avons 2 logos, celui du site et de nos documents officiels, et celui des circuits de randonnée : 
 Quatre propositions sont distribuées par Jean-Marie Chastagnol. Le choix des présents se porte massivement sur un logo figurant la ligne de crête des Monédières, un soleil déporté de grande taille et le nom de l'association. Les participants insistent sur la nécessité de figurer au moins deux croupes, de diminuer un peu la taille du soleil, et de faire apparaître parmi les couleurs du logo le rose-violette évoquant les myrtilles et les bruyères. Il est convenu de tabler sur une centaine de tee-shirts.

- *Un adhérent nous interpelle sur le côté « amateur » du balisage de la cascade de Laval*

Gérard Magnaval répond que l'emploi de piquets fins est à la fois une question de coût (2 € au lieu de 10 € pour des gros piquets) et pour éviter les vols. Il écarte aussi la possibilité de mettre des clous dans des arbres car on est en terrain privé. Un marquage à la peinture est évoqué.

Point 10. Élection du nouveau Bureau

L'ancien Bureau est reconduit à l'unanimité :

Étienne Roger, Président
 Jean-Marie Chastagnol, Vice-président communication
 Gérard Magnaval, Vice-président travaux
 Irène Nouailhac, Secrétaire et Trésorière
 Catherine Maillé-Virole, Secrétaire adjointe

Les sujets étant épuisés, le Président clôt l'assemblée générale à 12 heures et convie les participants au pot de l'amitié.